



# AQUEDUC DE LA DHUYS Ou DHUIS



## Sa naissance

Cet aqueduc **souterrain** a presque **150 ans**. Il a été construit entre **1863 et 1865**, à la demande de Napoléon III, pour alimenter **Paris** en eau potable, à partir de la Dhuis. Il parcourt environ **130 km**, presque à l'horizontale. Sa pente est très faible (0,10m/km). Il démarre à 128m d'altitude et finit à 108m d'altitude.

**La Dhuis** est un petit cours d'eau de la Marne et de l'Aisne, affluent du Surléon. Son débit moyen est de 22 000m<sup>3</sup>/jour.

L'ouvrage, par endroits, est constitué d'une conduite en maçonnerie de **2,20m de hauteur** et de **1,80m de largeur**, sur une emprise au sol de 10m de large. De nombreuses parcelles de cette emprise sont **la propriété de la ville de Paris**. L'exploitation de l'aqueduc est gérée par le régime « Eau de Paris » et le « Syndicat des Eaux de la Brie ».

## Son parcours

**La prise d'eau** de l'aqueduc se situe sur la commune de **Pargny-la-Dhuis**, dans le département de l'Aisne.

L'ouvrage **traverse ensuite le sud de l'Aisne, la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis** avant de parvenir à Paris par la porte de Ménilmontant et d'aboutir au réservoir de Ménilmontant.

L'aqueduc franchit **59 communes, 21 vallées** et autant de siphons.

Il y a **2 grands siphons** : l'un entre Dampmart et Chessy pour franchir la Marne, l'autre entre Rosny-sous-Bois et Le Raincy près du plateau d'Avron.

Jusqu'à son franchissement à Chessy, l'aqueduc suit plus ou moins le cours de la Marne, en altitude sur sa rive sud. Après Chessy, l'aqueduc oblique vers le nord avant de se diriger vers l'ouest et Paris.

**Tous les 500m**, un regard de visite, fermé à clé, permet aux Dhuisiens de contrôler l'ouvrage.



## Promenade

L'agence des **Espaces Verts de la région Ile-de-France** a signé en **1997** avec la **SAGEP** (actuelle « eau de Paris ») une **convention** en vue de l'aménagement d'une **promenade continue de 27 km de long**, sur l'ouvrage qui appartient à la ville de Paris. Cet aménagement concerne **13 communes** en Seine-Saint-Denis et Seine-et-Marne, entre Dampmart et Le Raincy. **Les cavaliers** ne sont pas admis (pollution possible). **Les plantations** sont interdites sur l'emprise (6m de part et d'autre de l'axe de l'aqueduc). Plusieurs tronçons de sentiers de Grande Randonnée existent : GR 11 et GR 14.

## Usage actuel

Actuellement, l'aqueduc de la Dhuis alimente en eau potable le parc d'attraction **Disneyland Paris** à Marne-la-Vallée. Seule, une petite partie parvient jusqu'à Paris.

La ville de Paris a inscrit à l'ordre du jour du conseil des 17 et 18 octobre 2011, l'éventualité de **céder l'aqueduc de la Dhuis à la société « Placoplatre »**, au moins sur les communes d'Anet-sur-Marne, Claye-Souilly, Villevaudé et Le Pin, afin de faciliter **l'extraction du gypse à ciel ouvert**. Suite à **la motion de censure** déposée par la fédération « Ile-de-France Environnement » la mairie de Paris a d'abord décliné l'offre de Placoplatre avant de **renoncer** au projet de cession. (article du Parisien du 12 mars 2012 : « Paris abandonne la vente de l'aqueduc de la Dhuis ») Depuis 2009, l'aqueduc est **vide à partir d'Anet-sur-Marne**. La galerie a été bétonnée par la ville de Paris sur presque 700m.

En décembre 2012, les hostilités reprennent : **Placoplatre a présenté un projet d'exploitation d'une nouvelle carrière à ciel ouvert** sur la commune de Villevaudé, au lieu-dit « le Bois de Gratuel » qui traverse l'aqueduc.

Ce projet s'oppose aux normes sanitaires liées au périmètre de protection de la Dhuis.

Cette promenade de l'aqueduc de 27 km est **la plus longue prairie naturelle de la région**.